

AVIS PUBLIC

L'arrêté #37.05, arrêté adoptant une modification au plan rural du quartier de Clair (Ancien Village de Clair) #37, a été adopté par le Conseil le 23 juillet 2019 et une copie du dit arrêté fut déposé au bureau du greffe du comté de Madawaska pour fin d'enregistrement le 24 juillet 2019. L'arrêté est maintenant force de loi.

